

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 19 décembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE (excusé du n° 33 au n° 36), Mme Valérie REVEL (excusée du n° 1 au n° 3), Mme Marie-Claire NE (excusée du n° 38 au n° 42), M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA (excusé du n° 31 au n° 33), M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON (excusé du n° 10 au n° 16), M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Roselyne JANVIER), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Corinne HAU (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Pauline ROY-LAHOIRE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Victor DUDRET, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 29 Association Habitat Jeunes Pau-Pyrénées : attribution de subvention 2025

Rapporteur : M. Pascal MORA

Mesdames, Messieurs

Le Programme Local de l'Habitat 2018-2023 prorogé pour une durée de 2 ans définit la politique de l'agglomération en matière d'habitat. Les jeunes y sont identifiés comme faisant partie des publics spécifiques à revenus modestes rencontrant de réelles difficultés à trouver un logement de qualité.

L'association Habitat Jeunes Pau-Pyrénées (HAJPP), en participant au développement d'une offre diversifiée de logements adaptés et de services destinés aux jeunes de 16 à 30 ans, s'inscrit pleinement dans les objectifs du Programme local de l'Habitat

La CAPBP et l'association ont défini le cadre d'un partenariat dans une convention d'objectifs et de moyens autour des objectifs suivants :

- Apporter des réponses adaptées aux besoins des jeunes en matière d'habitat sur le territoire ;
- Structurer un service logement partenarial pour les jeunes sur le territoire ;
- Partager l'expérience et l'expertise de l'association au sein des espaces de réflexion et d'élaboration des politiques de jeunesse et de l'habitat.

La CAPBP s'engage à accompagner l'association dans la mise en œuvre de ces objectifs et à participer financièrement au fonctionnement de la structure.

L'association propose principalement des logements individuels (du studio au T2) ainsi que des espaces partagés au sein de 6 résidences (dont 2 résidences en dehors de la CAPBP). Une offre dédiée de logements en colocation avec une tarification à la semaine et des services adaptés est également proposée aux jeunes alternants.

Les espaces partagés des résidences visent à faciliter le développement du lien social, de solidarités entre jeunes et l'émergence de projets collectifs. Une équipe socio-éducative accompagne également les jeunes pour favoriser leur autonomie dans le logement.

327 places ont été proposées à la location en 2023, dont 283 sur l'agglomération. 500 jeunes ont été logés (22 % des demandes satisfaites) dont la moitié sont de nouveaux résidents. 65 % des résidents sont des jeunes actifs dont 40% sont des alternants. 2 jeunes sur 3 disposaient de moins de 965 € /mois pour vivre.

L'association constate :

- Une évolution forte du nombre de demandes (1130 en 2023 vs 860 en 2019),
- Une durée moyenne de séjour des résidents d'1 an mais de 15 mois pour les séjours continus,
- Un taux d'occupation consolidé de 91 % pour les logements loués en séjour continu (de 83 % si l'on ajoute les séjours fractionnés),
- Plus de situations critiques de jeunes (sorties d'hébergement, sans domicile...) ou de jeunes vulnérables avant l'entrée en résidence Habitat jeunes.

L'association a poursuivi l'activité du service logement jeunes destiné à faciliter les démarches des jeunes pour accéder à un logement adapté à leurs besoins.

Le service a proposé un accompagnement individuel (aide à la recherche de logement, à l'accès,

aux démarches d'entrée et de maintien dans le logement) et collectif (atelier "les clés de ton logement") ; 97 nouveaux ménages ont été accompagnés et 14 % ont pu accéder à un logement social à l'issue de l'accompagnement.

L'association a engagé la rénovation de ses résidences Marsan à Gelos et des Anglais à Pau. La résidence Olympe de Gouges au sein du quartier Saragosse regroupant des logements étudiants gérés par le CROUS et 60 logements (T1 et T1 bis) gérés par HAJPP a été livrée en mars 2023.

En 2025, l'association s'investira plus particulièrement sur :

- La poursuite de la requalification de l'offre à travers ses 2 projets de rénovation : Résidence Marsan (démarrage prévisionnel des travaux au 1er semestre 2025) et résidence des Anglais (L'ouverture des 5 logements rénovés aura lieu début 2025) ;
- La réflexion sur l'adaptation du modèle FJT aux problématiques actuelles de logement des jeunes notamment l'alternance, les familles monoparentales ;
- Le développement de solutions de logements temporaires en diffus dans le parc HLM de l'agglomération ;
- Le déploiement des baux glissants en partenariat avec les organismes HLM ;
- L'expérimentation de la colocation dans le parc social en partenariat avec CDC Habitat Social et France Horizons ;
- La structuration du service logement jeunes, avec notamment :
 - Le renforcement de l'accompagnement des jeunes vers le logement de droit commun à la sortie des résidences d'Habitat jeunes ;
 - La poursuite du projet "un habitat durable" (hébergement temporaire et accompagnement de jeunes en situation de mal logement) ;
 - Le développement des ateliers collectifs de recherche d'emploi en partenariat avec SOLIHA ;
 - L'accompagnement des primo arrivants.
- La contribution par son expertise à la mise en œuvre des politiques de jeunesse et d'habitat.

Ainsi, le budget prévisionnel 2025 est établi à hauteur de 2 749 316 €.

Il est proposé d'octroyer à l'association Habitat Jeunes Pau Pyrénées une subvention de 176 506 € pour l'exercice 2025.

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 5 décembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de l'attribution à Habitat Jeunes Pau Pyrénées d'une subvention d'un montant de 176 506 € pour l'exercice 2025 ;**
- 2. Décider que le règlement de cette subvention sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2025 ;**

3. Autoriser M. le Président à signer l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la CAPBP et Habitat Jeunes Pau Pyrénées.

Ne prend pas part au vote : M. Régis LAURAND

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU